



PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 16 février 2023

Membres présents : 40

MMES BEVIERE Monique, CHARVIN Evelyne, DOUELLE Nadine, HERBLOT Marie-Claude, IMBAULT Sabrina, PAILLOUX Patricia, PELHATE Sophie, PRUNET Delphine, RAGOBERT Catherine, RIVAULT Corinne ;
MM. BACHELET Raynald, BERTHELOT Michel, BESNARD Jean, BONNIEZ Christophe, BOURGEOIS Martial, BRETONNET Jean-Luc, BRISSON Jean-Louis, BUIZARD-BLONDEAU Maxime, CHAMBRIN Michel, CHOFFY Patrick, COLMAN Philippe, DOUILLET Laurent, DUFOUR Christian, DUJARDIN Jean-Louis, DUVERGER Thibaud, GAURAT Hervé, GUERINET Patrick, HERVE Olivier, HUBEAU Alain, LAROCHE Pierre, LEOTARD Alexandre, LOURS Philippe, PICAULT Antoine, PIERQUIN José, POINCLOUX Daniel, RIVIERE William, ROUSSEAU Pierre, VERNEAU Philippe, VICECONTI Pierre, VILLARD André.

Pouvoir : 8

Mme BERTHELOT Christine donne pouvoir à M. GAURAT Hervé,
M. BRUNEAU James donne pouvoir à Mme BEVIERE Monique,
M. CHANCLUD Dominique donne pouvoir à M. BOURGEOIS Martial,
M. CHENE Pascal donne pouvoir à Mme DOUELLE Nadine,
Mme DAUVILLIERS Delmira donne pouvoir à M. BERTHELOT Michel,
M. EUVRARD Didier donne pouvoir à M. BONNIEZ Christophe,
Mme LEVEQUE Marie-Claire donne pouvoir à Mme CHARVIN Evelyne,
M. MANGEANT Jean-Claude donne pouvoir à M. GUERINET Patrick.

Secrétaire de séance : M. Patrick GUERINET.

Rappel de l'ordre du jour :

- Compte rendu du Comité syndical du 13 octobre 2022 ;
- Rapport d'orientations budgétaires (ROB) 2023 :
 - présentation du rapport - débat
 - délibération sur le ROB ;
- Projet de convention technique et financière relative à la mise en œuvre de LEADER 2023-2027 du GAL Pithiverais & Gâtinais ;
- Renouvellement des membres de la Commission de Suivi de Site PMC ISOCEM ;
- Elargissement du RIFSEEP à de nouveaux cadres d'emploi ;
- Affaires diverses.

M. CHACHIGNON, Maire de Bazoches-les-Gallerandes, accueille les élus et remercie le PETR, structure très active sur le territoire.

Mme BEVIERE accueille les élus à son tour et remercie la commune pour la mise à disposition de la salle des Fêtes. Elle indique être déjà venue hier dans l'Outravillois, pour l'inauguration de la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) à Jouy-en-Pithiverais et du gymnase intercommunal à Bazoches-les-Gallerandes, ce qui montre le dynamisme de ce territoire.

Elle remercie également de leur présence les élus qui l'entourent, les trois Vice-présidents du PETR, Mme BESNIER, Vice-présidente de la Région, Mme SAUTREUIL, élue régionale référente, Mme PELHATE, conseillère départementale, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de Développement Territorial, ainsi que Mme BLECHET, Secrétaire générale de la Sous-préfecture, représentant Mme la Sous-préfète.

La Présidente donne ensuite lecture des excusés et des pouvoirs reçus.

M. GUERINET est désigné secrétaire de séance.

Compte rendu du Comité syndical du 13 octobre 2022

Mme BEVIERE rappelle les points principaux du dernier Comité syndical, dont l'élection de M. LAROCHE à la suite de la démission de M. CIRET pour raison de santé, la perspective d'accompagnement par la Chambre d'agriculture sur la restauration collective, la validation du projet définitif de PCAET, l'adoption de la M57.

Ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2023 : présentation du rapport et débat

Mme BEVIERE introduit la présentation de ce rapport en soulignant la particularité du PETR par rapport aux autres collectivités locales sur cet objet, ce dernier ne gérant quasiment pas d'investissements, mais animant essentiellement des programmes et des conventions.

- *Conseil de Développement Territorial.*

Cette instance émet des avis sur les sujets traités par le PETR, mais peut également s'autosaisir de problématiques locales.

- *Projet de Territoire.*

Pas de modification depuis la validation par les intercommunalités et le PETR.

- *Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2016-2022.*

Dans le rapport complet, toutes les actions financées via le CRST sont mentionnées, ce qui représente une liste très importante. La Présidente rappelle la dotation de 8 212 000 €, répartie en 6 axes, consommée à près de 100%, ce qui prouve le dynamisme du territoire, tout en faisant travailler les entreprises locales le plus souvent.

Au final, ce seront plus de 55 000 000 € de travaux qui auront été générés.

Il est rappelé que toutes les dépenses doivent être justifiées auprès de la Région avant le 22 avril prochain, sous peine de perdre tout ou partie de la subvention.

Mme BESNIER indique que la consommation du programme 2016-2022 est très importante, ce qui n'est pas le cas partout.

- *Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2022-2028.*

La Présidente rappelle que le PETR s'est organisé pour qu'il n'y ait pas d'interruption entre les deux contrats.

La dotation de ce nouveau contrat est de 8 100 000 €, répartie en 5 axes stratégiques, dont 500 000 € pour le dispositif A VOS ID, et 300 000 € pour l'animation du CRST.

Mme BESNIER indique qu'il n'y a que très peu de changements entre les deux CRST.

- *Feuille de route.*

Mme BEVIERE rappelle que cette « feuille de route » permet de faire le suivi du CRST entre l'agent de développement et la référente à la Région.

- *Contrat Local de Santé (CLS) 2020-2023.*

Mme BEVIERE rappelle que le second CLS couvre la période 2020-2023, pour se terminer en septembre 2023. Elle demande à Christophe DE LA MURE, l'animateur du CLS, de venir auprès d'elle, pour donner quelques exemples complémentaires d'actions mises en œuvre, comme le forum santé lors de la manifestation Bellecour en Fête, l'organisation de trois sessions de formation à la santé mentale, etc.).

Sur ce dernier sujet de la santé mentale, le PETR a déjà reçu des demandes de formation pour 2023, à l'attention des personnes travaillant à domicile (ADMR), les éducateurs, etc.

Mme BEVIERE souligne la complémentarité du CLS aux côtés de la CPTS (Communauté des Professionnels de Santé).

- *Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPEC T).* Elle n'est plus assurée par le PETR depuis mai 2022

Mme BEVIERE passe la parole à Mme BESNIER, qui rappelle l'importance de cette démarche territoriale, en parallèle de l'animation économique. La GPEC T vise en premier lieu les réseaux de petites et moyennes entreprises, et l'ensemble des acteurs économiques locaux, les grosses entreprises ayant le plus souvent une démarche interne.

Des formations à la carte peuvent découler des besoins remontés par le territoire.

Elle souligne l'urgence à la mettre en œuvre.

- *SCoT.*

La Présidente rappelle que le PETR doit faire un suivi annuel ou bi-annuel de la mise en œuvre du SCoT. La participation aux réunions du réseau des SCoT, aux travaux du SRADDET, etc., permet de rester au plus près des actualités.

- *Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).*

Mme BEVIERE présente Amandine TEMPLIER, qui a pris ses fonctions début janvier. Il est précisé la gouvernance envisagée autour du PCAET, avec des échanges en Comités syndicaux, des réunions de COPIL et l'organisation de quelques groupes de travail.

Amandine précise avoir, en parallèle, déjà pris des rendez-vous avec les acteurs locaux clés, pour être dans la mise en action au plus vite.

Le PCAET doit être animé jusqu'en 2026-2027.

Mme BEVIERE indique qu'il est prévu une présentation détaillée du PCAET lors du prochain Comité syndical du 16 mars.

Amandine fait un focus sur l'action OSONS LA TRANSITION, qui vise notamment à ce que des collectifs de citoyens portent des projets de production d'EnR (énergie renouvelable).

Les différentes étapes du projet :

- diagnostic territorial
- formations sur l'intelligence collective
- ateliers citoyens
- spectacle de sensibilisation au changement climatique
- création de groupes citoyens.

- *Natura 2000.*

Mme BEVIERE passe la parole à M. GUERINET. Il indique que ce programme suit son cours. La fin de la période est en septembre 2023, ce qui oblige le PETR à se positionner en mars, si les élus souhaitent en garder la maîtrise d'ouvrage.

La nouveauté réside dans le fait que dans cette nouvelle période 2023-2027, c'est la Région qui devient gestionnaire des Fonds Natura 2000 (FEADER). Cela nécessite l'organisation d'un COPIL en avril prochain, pour entériner la maîtrise d'ouvrage PETR. C'est un préalable à la mise en concurrence pour la délégation de l'animation.

M. GUERINET souligne les bons rapports entretenus avec les services de l'Etat jusque-là.

Mme BESNIER indique que la Région souhaite également que les mêmes relations et la fluidité de l'animation perdurent.

Elle précise que des agents vont être recrutés dans les Maisons de la Région (1 par département), afin de faciliter l'accès aux informations et aux fonds européens.

- *Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC).*

Mme BEVIERE rappelle que ce contrat passé avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie vise la protection de la ressource en eau autour des bassins d'alimentation de captage (BAC, ou AAC) des 5 aires classées « Grenelle » sur le pithiverais.

La première phase consiste en la définition du périmètre de protection.

La seconde vise à définir les enjeux environnementaux et à construire un plan d'actions pour y répondre.

M. ROUSSEAU rappelle que le PETR a pris cette thématique à la demande des 5 collectivités concernées, à la fois par cohérence territoriale, et parce que les problématiques rencontrées sont globalement les mêmes.

Le gros problème réside dans le recrutement du(de la) chargé(e) de mission, depuis le départ de Thomas CAZIN en mai 2022.

En guise d'alternative, le PETR s'est tourné vers les Chambres d'agriculture du Loiret et d'Eure-et-Loir, afin de garder la mobilisation des acteurs agricoles.

Mme BEVIERE confirme que le territoire doit avancer sur ces questions de protection des BAC et qu'une solution doit être trouvée.

- *SAGE Nappe de Beauce.*

Mme BEVIERE rappelle que le Pays/PETR porte la CLE du SAGE Nappe de Beauce depuis sa création, bien que le périmètre dépasse très largement son périmètre, puisque le SAGE correspond à 6 départements, 2 Régions, 2 Agences de l'Eau et plus de 10 000 km².

Elle demande à Bastien DELAUNAY, l'animateur, de venir à ses côtés. Il précise qu'une étude importante est en cours, car elle vise à rebattre les cartes quant à la gouvernance du SAGE, ses objectifs, ses moyens d'actions, etc., notamment au regard du nouveau contexte législatif et des prises de compétences GEMAPI par exemple, des potentiels conflits d'usage. Un grand travail est en cours pour redessiner la « feuille de route » du SAGE à 10 ans.

Une enquête est en cours jusqu'au printemps, pour faire remonter les attentes des acteurs locaux sur ce périmètre, sous forme d'entretiens individuels, de questionnaires, et d'ateliers participatifs.

Mme BEVIERE alerte les élus sur l'importance de répondre à ce questionnaire.

- *Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).*

La Présidente rappelle que grâce à cette labellisation, le territoire bénéficie de fonds, dont les Certificats d'Economie d'Energie (CEE). Elle n'omet pas de souligner les difficultés administratives pour la constitution des dossiers et le paiement de la prime.

- *Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).*

Mme BEVIERE passe la parole à David VOYER, qui précise que le CRTE n'est pas un moyen de financement supplémentaire, mais plutôt un mode d'accompagnement de projets et de co-animation territoriale. Ainsi, chaque année, le COPIL sélectionne une quinzaine de projets qui seront accompagnés de manière plus poussée par les services de l'Etat, de la Région, du Département et du PETR.

Le nouveau Fonds vert, depuis janvier 2023, permet lui, un financement croisé et complémentaire. 10 000 000 € environ sont alloués au Loiret. La plateforme de dépôt en ligne est ouverte depuis plusieurs semaines.

Le PETR invite donc les collectivités à déposer leurs dossiers, si ces derniers visent la performance énergétique, la réduction des gaz à effet de serre (GES), la renaturation, etc., avec un taux allant jusqu'aux 80%.

- *Contrat d'Objectif Territorial EnR (COT EnR).*

Ce contrat signé avec l'ADEME permet le financement d'investissement dans les chaufferies biomasse, géothermie, réseaux de chaleur ou solaire thermique.

Grâce à une organisation croisée avec FIBOIS Centre-Val de Loire, l'ADIL, les chambres consulaires, les services de développement économique, CAP Loiret, toutes les collectivités locales ou les acteurs économiques locaux peuvent bénéficier d'un accompagnement sur mesure, depuis les pré-études, les études jusqu'aux investissements.

Les financements croisés doivent permettre d'atteindre les 80% de financement pour les collectivités, ou 65% pour les entreprises, avec les aides ADEME, FEDER, DSIL, DETR, Fonds vert, CRST...

A ce jour, ce sont plus de 110 bâtiments qui font l'objet d'un accompagnement, en individuel ou en réseau.

- *LEADER.*

Mme BEVIERE demande à Blandine URLACHER, l'animatrice arrivée en novembre 2022, de venir à ses côtés. Elle précise que pour le programme 2014-2020, les deux derniers dossiers vont pouvoir passer en attribution dans les semaines à venir.

La dotation LEADER est donc entièrement consommée.

Pour le programme 2023-2027, le GAL Pithiverais & Gâtinais a été retenu, mais reste dans l'attente de l'attribution de son enveloppe.

Mme BESNIER confirme que les dotations ne sont pas encore validées, les Vice-présidents de la Région ayant souhaité apporter des modifications aux premiers arbitrages. La décision sera prise en mars.

- *Mission inclusion.*

Mme BEVIERE rappelle que dans le cadre de la coopération transnationale LEADER, les sujets du handicap et de l'inclusion avaient été travaillés. Les conclusions de ce projet mené en partenariat avec des territoires espagnols et portugais soulignent l'importance de cette thématique pour les territoires.

Le recrutement d'un chargé de mission étant prématuré, des contacts ont été pris avec l'Université d'Orléans. L'objectif est de pouvoir missionner un étudiant, en doctorat par exemple. Un premier rendez-vous est fixé au 3 mars prochain.

- *Sources de financement.*

La Présidente souligne la multitude des sources de financement, et la complexité de leur suivi.

- *Conclusion.*

Mme BEVIERE souligne la bonne gestion du PETR, ce qui permet, cette année encore, de maintenir la participation des Communautés de commune à 3,25 €/habitant/an.

Cependant, l'équilibre reste fragile. Par ailleurs, il faut anticiper la baisse de la dotation de la Région pour l'animation du CRST de 50 000 € à 35 000 €, à partir de 2025, et la révision-fusion du SCoT et du PCAET.

La Présidente passe la parole aux élus présents. Il n'est pas relevé de commentaires en séance.

Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2023 : délibération

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Projet de convention technique et financière relative à la mise en œuvre de LEADER 2023-2027 du GAL Pithiverais & Gâtinais

La Présidente précise qu'une première convention avait été passée entre les deux Pays (puis PETR) Gâtinais Montargois et Beauce Gâtinais en Pithiverais pour la programmation LEADER 2014-2020.

Il s'agit donc ici d'une mise à jour pour coller au nouveau programme 2023-2027, notamment quant au changement de périmètre, l'agglomération de Montargis faisant désormais partie du périmètre éligible.

Les modalités d'organisation ne changent pas, le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais restant le chef de file. Les modalités financières, une fois déduites les aides FEADER de 80% restent identiques également, avec le partage à parts égales des 20% restant à charge.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Renouvellement des membres de la Commission de Suivi de Site PMC ISOICHEM

La Présidente précise qu'il s'agit ici d'une simple mise à jour, le renouvellement des membres de la commission arrivant à échéance (et non pas le mandat électif). Comme précédemment, il est proposé de garder la Présidente du PETR ou son représentant, M. BRUNEAU ou son représentant pour siéger à la CSS du site PMC ISOICHEM.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d’abstention – La délibération est adoptée à l’unanimité.

Elargissement du RIFSEEP à de nouveaux cadres d’emploi

Mme BEVIERE précise qu’il s’agit ici d’élargir le RIFSEEP à de nouveaux cadres d’emploi, en l’occurrence les ingénieurs territoriaux et les rédacteurs territoriaux, le décret le permettant étant aujourd’hui publié.
Les conditions globales sont identiques aux autres cadres d’emploi.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d’abstention – La délibération est adoptée à l’unanimité.

Affaires diverses

- SRADDET.

Mme BEVIERE fait part du courrier reçu de la Région, rappelant que le SRADDET est en cours de révision, notamment pour travailler la thématique de la prévention et la gestion des déchets. Après décision de l’assemblée régionale, une consultation auprès des acteurs locaux sera lancée.

- Facilitateur pour les clauses d’insertion.

La Présidente fait part du courrier reçu de la Maison de l’Emploi de l’Orléanais, indiquant qu’à partir de janvier 2023, les facilitateurs ne seront plus mis à disposition des territoires (sur la base de convention), car c’est la Métropole d’Orléans qui a repris cette structure.

Cela n’est pas sans poser de problèmes pour les porteurs de projets.

Mme BEVIERE rappelle que le PETR avait proposé, dans le cadre du CRST 2022-2028, d’instaurer une bonification pour les projets incluant des clauses d’insertion alors qu’ils ne sont pas obligés de le faire, c’est-à-dire les dossiers inférieurs à 500 000 € de travaux HT, parce que les clauses dans les marchés publics permettent le retour vers l’emploi des personnes qui en sont éloignées, notamment les bénéficiaires RSA, les jeunes de la Mission Locale, etc.

Elle regrette que la Région n’ait pas accepté cette condition.

- Service des consultations externes.

La Présidente a souhaité distribuer la plaquette d’information concernant les consultations externes au Centre Hospitalier de Pithiviers, puisque ces consultations sont au bénéfice des habitants.

- Prochain Comité syndical.

Le prochain Comité syndical se tiendra le jeudi 16 mars à 17h30, à la Salle des Fêtes de Yèvre-la-Ville.

N’ayant plus d’informations à donner et ne relevant pas d’observation, Mme BEVIERE lève la séance à 19h10.

Le Secrétaire de séance

La Présidente

Patrick GUERINET

Monique BEVIERE